

Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

1. LE STATIONNEMENT

La Ville de Colmar prolonge la mesure exceptionnelle qui consiste à faciliter le stationnement en surface pour les Colmariens et les personnes devant se rendre en ville.

Prévue jusqu'à l'expiration de la période de confinement, **cette mesure de gratuité est pour l'heure prolongée jusqu'au 15 avril. Tous les emplacements de stationnement en surface sont donc gratuits jusqu'à cette date.** Les parkings souterrains restent ouverts aux conditions habituelles.

2. MARCHÉS ALIMENTAIRES ET MARCHÉ COUVERT

En vue des nouvelles dispositions arrêtées au niveau national, assouplissant les conditions d'ouvertures des marchés, la Ville de Colmar interroge à nouveau le Préfet pour obtenir l'autorisation d'ouvrir les marchés alimentaires et le marché couvert en prenant bien sûr toutes les dispositions sanitaires de nature à assurer la protection maximale des clients, avec l'aide des commerçants.

3. LE POINT COLMARIEN

La Ville de Colmar substitue l'édition papier du Point colmarien du mois d'avril par un numéro spécial Covid19 édité en numérique (disponible sur le site Internet colmar.fr) puisqu'il ne peut y avoir de distribution d'une édition papier en période de confinement. Cette édition numérique sera disponible fin avril, la prochaine édition papier devrait être distribuée courant juin si la situation le permet.

4. DÉSINFECTION

L'opération de désinfection a déjà permis de traiter les abords des pharmacies, des EHPAD, des commerces alimentaires, de la Mairie, de la Poste ou encore du mobilier urbain et d'autres lieux très fréquentés. Cette opération continue, avec le renfort des agents de la ville équipés d'engins mécaniques permettant de traiter de plus grandes surfaces dans un périmètre plus éloigné.

5. DÉCHETTERIES

La Ville a envisagé la réouverture des déchetteries de manière alternée pour les encombrants et les recyclables. Toutefois en application du décret du 23 mars 2020, l'attestation de déplacement dérogatoire n'autorise pas ce déplacement. La Ville et Colmar Agglomération invitent ainsi les particuliers à s'organiser en attendant.

Gilbert Meyer

Maire de Colmar

Président de Colmar Agglomération

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr